

Face au déficit, Genève revoit son budget

FINANCES PUBLIQUES La marge de manœuvre du Conseil d'Etat serait, à ce stade, limitée aux charges non contraintes, soit 80 millions de francs. Sa réponse: le gel temporaire des embauches. La socialiste Carole-Anne Kast s'y est opposée

MARC GUÉNIAT

C'est lorsque les secousses surviennent que l'unité se fait plus rare. Ce mercredi, le Conseil d'Etat genevois a revu sa copie budgétaire pour 2026, ayant pris acte en octobre du déficit plus important que prévu, passé de 409 à 767 millions de francs, comme l'avait révélé *Le Temps*. Dans ces conditions, il y a eu désaccord sur les mesures à prendre et c'est la majorité qui l'a emporté: il n'y aura pas d'embauche de fonctionnaires, notamment dans la police et les écoles. Exit donc les 284 postes souhaités dans la sécurité, l'aide sociale et l'enseignement – les autres politiques publiques avaient déjà été priées de faire sans nouveaux arrivants. Seule la socialiste Carole-Anne Kast, chargée de la Sécurité, s'est opposée à la solution retenue.

Dans un communiqué, le gouvernement précise que sa marge de manœuvre «demeure étroite», limitée aux charges non contraintes, soit une paille symbolique de 80 millions de francs sur des charges totales de 11,2 milliards de francs, autrement dit 0,7%. Annoncé pour le printemps prochain, le plan d'économies structurelles ne déployera ses effets, dans le meilleur des cas, qu'à partir de 2027, et nécessitera davantage de temps pour «porter ses fruits», prévoit-il.

Un pari lancé avec «circonspection»

En attendant, les amendements soumis au Grand Conseil reviennent à aligner le budget 2026 sur celui de l'année en cours. C'est un peu comme si le Conseil d'Etat anticipait un refus du législateur, plaçant de fait le fonctionnement de l'Etat au régime des douzièmes provisoires. Conscient des limites de l'exercice, l'exécutif avertit déjà qu'il pourrait avoir recours «avec circonspection», durant l'année, aux crédits supplémentaires «si



La conseillère d'Etat Carole-Anne Kast refuse d'abandonner les 284 nouveaux postes prévus dans la fonction publique. (GENÈVE, 12 SEPTEMBRE 2024/MARTIAL TREZZINI/KEYSTONE)

le bon fonctionnement de l'Etat devait être compromis». C'est un jeu que connaissent bien les Genevois, lorsque les députés rejettent, comme c'est fréquent, le budget, avant de voter sous l'évidence. C'est, semble-t-il, le pari que font certains magistrats: donner dans l'espoir de recevoir.

Car la question s'est posée: fallait-il laisser le Grand Conseil prendre ses responsabilités budgétaires ou déposer ces amende-

ments? Le gouvernement a choisi de se montrer plus royaliste que le roi en sabrant, d'où l'opposition de Carole-Anne Kast, qui explique sa position: «C'est une question de sincérité. Je ne peux pas avoir demandé des postes au plus près de ma conscience, comme les 40,5 postes dans la police afin de répondre aux besoins sécuritaires, puis dire deux mois après que ces besoins n'en sont plus. La responsabilité du gouvernement est de proposer un budget pour délivrer

les prestations. Si le Grand Conseil n'est pas de cet avis, à lui d'assumer qu'il n'y aura pas assez de policiers.»

Mercredi soir, la Commission des finances a déjà envoyé un signal clair sur les intentions du Grand Conseil, en votant contre ce nouveau budget.

Pour rappel, les revenus fiscaux ont été revus à la baisse en octobre, notamment dans le contexte morose dans lequel se déplacent les entreprises exportatrices. De plus, la Commission des finances a

gelé le projet contraignant, pour 108 millions de francs, les communes à contribuer à la péréquation inter-cantonalement dont Genève est devenu le premier contributeur du pays. C'est à retardement que ce mécanisme prend en compte l'exercice record qu'a connu le canton en 2022.

En parallèle, l'Administration fédérale des contributions a semé dès lundi un gros trouble sur la tenue des finances cantonales en annonçant que des «recettes sup-

plémentaires» comprises entre 600 et 800 millions de francs «provenant» de l'Etat de Genève allaient tomber dans l'escarcelle de la Confédération entre 2025 et 2028, dont 370 millions de francs l'an prochain. En ces temps d'austérité, la presse s'est félicitée du sourire retrouvé de la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter et a compris que le «défaut de procédure» imputé à Genève en lien avec la facturation de l'impôt fédéral direct allait grever un peu plus le budget cantonal. *Le Temps* n'a pas échappé à cette vague, s'apprêtant même à critiquer l'incertitude des autorités genevoises.

«Je ne peux pas avoir demandé des postes, puis dire deux mois après que ces besoins n'en sont plus»

CAROLE-ANNE KAST,
CONSEILLÈRE D'ÉTAT SOCIALISTE

Or la parole officielle aussi doit être vérifiée. Car il s'avère que la Confédération a fait un bien mauvais usage de la sémantique, poussant le Département genevois des finances à témoigner de sa «grande incompréhension», et à apporter des «clarifications importantes» quant aux termes «inappropriés» utilisés. En réalité, il s'agit d'une affaire purement technique, n'impliquant pas de flux financiers supplémentaires entre les échelons cantonal et confédéral, comme le confirment – désormais clairement – les deux parties. Berne ne comptabilise ces «recettes» venues de Genève que lorsque les avis de taxation définitifs sont émis. Ce qui ne change rien pour Genève, c'est déjà ça. ■